

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 3 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la 1^{ère} adjointe au Maire le 26 décembre 2016, conformément à l'article L 2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme COPIN Marie-Suzanne, M. BEN YAHIA Ali, Mme LECOMPTE Christine, M. CAUDRON Raymond, Mme ANZALONE Nadine, M. MARY Dominique, Mme DEMOLDER Marie-Hélène, MMrs FOSSE José, HOFFMANN Léon, OBRINGER André, HERBIN Jean-Marie, Mme DECOURRIERE Marie-Christine, MMrs JANOT Philippe, TRINEL Michel, Mmes DZIKOWSKI Patricia, SABRIE Christelle, ARBAOUI Souad, VASSEUR Christelle, COLLET Rébecca, DEWAULLE Jocelyne, MMrs DOMIN Michel, BECQUE Michel, Mme LEBRUN Peggy, MMrs LEVECQUE Michel, CAULIER Daniel, HUE Ghislain, LE COMTE Jean-Pierre, Mme MADAOUI Nadia (arrivée à 19h05).

Absente excusée : Mme REGOLLE Isabelle donne pouvoir à Mme DEMOLDER Marie-Hélène

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond CAUDRON, doyen d'âge.

Intervention de Monsieur Raymond CAUDRON :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Par suite du décès de notre maire André LENQUETTE ce 19 décembre 2016, un siège est devenu vacant au sein du Conseil municipal. Les dispositions légales précisent que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à combler le siège vacant ; en l'espèce il s'agit de Monsieur Ghislain HUE.

En outre, je vous informe que nous avons reçu le même jour la démission de Monsieur Olivier HENRY de son poste de Conseiller municipal. Après en avoir informé les services de la Sous-Préfecture, Madame Nadia MADAOUI, 6^{ème} candidate sur la liste « De la vie dans la ville » a été appelée à siéger au Conseil en remplacement du conseiller démissionnaire. Madame Nadia MADAOUI a donné son accord le 21 décembre 2016 pour siéger au sein du Conseil municipal.

Je demande donc à l'ensemble du Conseil Municipal d'installer ce jour Monsieur Ghislain HUE et Madame Nadia MADAOUI au sein du Conseil municipal et leur souhaite la bienvenue.

À toi André qui nous a quitté pour toujours, tu laisses une empreinte indélébile sur cette ville. Quand on se balade dans cette ville on découvre des constructions nouvelles : dans tout le centre-ville, l'école Jules Ferry, l'école Joliot-Curie, les restaurants scolaires sans oublier les salles de sport, le terrain synthétique, la médiathèque, la maison de la petite enfance qui manquait tant à la ville et j'arrête là mon énumération. Maintenant ton équipe unie continuera le travail sur le chemin que tu as tracé. André, encore merci.

Monsieur Michel BECQUE m'a demandé un petit temps de parole au nom de sa liste. Je lui cède donc la parole.

Intervention de Monsieur Michel BECQUE :

« Attachés comme André LENQUETTE, depuis toujours au bien-être de la population et au développement de la commune, nous tenons, bien au-delà de toutes considérations politiques qui font le sel de notre démocratie, rendre hommage à celui qui s'est investi pour sa commune, sa transformation, sa paix et sa renommée, animé d'une volonté d'écoute, de partage au sein d'un Conseil municipal où différentes sensibilités politiques sont représentées, en souhaitant que la nouvelle majorité élue ce soir continue dans la même optique pour le bien de la population et de la démocratie.

En effet, nous sommes investis avec lui sans compter pour la commune et l'élection d'André au Conseil départemental en poursuivant un seul but, changer l'image de Beuvrages. Il a été soutenu par Jean Louis BORLOO fondateur de l'UDI et Valérie LETARD pour obtenir des fonds dans le cadre de la rénovation urbaine, y a fait venir un Président de la République puis récemment le patron du Département Jean René LECERF pour leur montrer à quel point il était fier de sa tâche d' élu local, de "petit maire" face à ces grands élus, consacrant temps et énergie à sa ville au détriment souvent de sa vie de famille . »

Michel BECQUE et Daniel CAULIER
Conseillers municipaux liste de l'Urbain passons à l'Humain

Monsieur Raymond CAUDRON, propose en hommage à Monsieur le Maire et avant de débiter la séance, de respecter une minute de silence.

Madame Nadine ANZALONE est nommée secrétaire de séance.

1°) ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture de l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Sont candidats à ce poste :

- Mme COPIN Marie-Suzanne
- Mr DOMIN Michel
- Mr BECQUE Michel
-

Sont nommés assesseurs pour l'élection du Maire :

- Mme COLLET Rébecca
- Mme MADAOUI Nadia

Après être passé dans l'isoloir, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

<u>Ont obtenu</u> : Mme COPIN	23 voix
Mr DOMIN	4 voix
Mr BECQUE	2 voix

Madame COPIN Marie-Suzanne, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire.

Monsieur CAUDRON Raymond félicite Madame COPIN Marie-Suzanne pour son élection au poste de premier magistrat de la commune.

Madame COPIN Marie-Suzanne, Maire, remercie ses collègues du Conseil municipal de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner.

Intervention de Madame COPIN Marie-Suzanne :

« Mesdames, messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Merci Raymond d'avoir présidé l'installation de ce Conseil municipal

Merci aux conseillers municipaux qui m'ont, par leur vote, témoigné de leur confiance en m'élisant à la fonction de maire de Beuvrages, c'est un grand honneur et croyez- moi je mettrai toute mon énergie pour remplir cette honorable mission.

Mais c'est évidemment avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous ce soir. Il y a 4 semaines c'était celui que nous appelions affectueusement « notre maire » qui siégeait à cette place et moi, comme depuis bientôt 17 ans, j'étais assise à sa gauche et c'était bien.

Mais le destin en a décidé autrement, André est maintenant sous d'autres cieux, je ne vais pas vous faire le panégyrique d'André car depuis 15 jours des centaines d'hommages, ô combien mérités, lui sont adressés dans cet édifice qu'il aimait tant : la mairie...

Je dirai simplement que c'était un grand homme : grand par la taille mais aussi grand par le cœur, les compétences.

Il m'a démontré chaque jour que faire de la politique était une action noble, respectable à mettre au service du plus grand nombre.

Il m'a prouvé chaque jour que l'on pouvait exercer la belle fonction de maire en alliant respect, courtoisie, générosité, humanisme, joie mais aussi rigueur, détermination et ténacité il fut un bel exemple.

Cet exemple, croyez-moi, nous allons le suivre, le chemin à emprunter pour poursuivre notre travail nous le connaissons puisque nous l'avons tracé ensemble avec André depuis 2000, en partageant grand nombre de difficultés mais aussi heureusement beaucoup de joies, maintenant il va falloir le suivre sans lui mais je n'ai pas peur car je suis entourée de 2 équipes solides :

Une équipe d'adjoints, de conseillers municipaux qui m'ont accordé leur confiance sans hésitation car ils savaient que je pouvais, en toute modestie, relever le défi avec leur soutien, Une équipe municipale et un directeur des services en qui j'ai également totale confiance, ce personnel municipal je le connais, je travaille avec lui depuis 2000, je sais pouvoir compter sur

leurs compétences, leur professionnalisme, leur sens du service public au service de tous les habitants.

Ces habitants, les Beuvrageois qu'André aimait tant resteront au cœur de nos préoccupations, je connais bien les Beuvrageois je suis arrivée sur le territoire de la commune à peu près à la même époque qu'André, il était dans le sud de Beuvrages dans la résidence Barbusse, j'étais dans le Nord dans la résidence Fénelon où j'ai exercé en tant qu'enseignante et directrice pendant 33 ans dans l'école J Curie et en assumant depuis 2000 également les fonctions d'adjointe puis de 1^{ère} adjointe donc au contact direct des habitants, je côtoie maintenant la 3^{ème} génération de Beuvrageois c'est dire que je connais leurs craintes, leurs aspirations, leurs espoirs.

Je peux donc leur assurer qu'ils resteront le moteur de notre action. Nous nous engageons à poursuivre la métamorphose de Beuvrages pour qu'elle devienne une belle ville, nous nous engageons à permettre à ses habitants de vivre de mieux en mieux ensemble, nous y mettrons force, détermination, courage, lucidité mais aussi joie de vivre, respect mutuel avec tous nos partenaires comme André le faisait chaque jour pour la recherche de l'intérêt général. Nous nous sentons dépositaires d'un héritage municipal et nous ferons en sorte de nous en montrer dignes.

André laisse un vide immense dans notre équipe qui achèvera son mandat sans lui mais il savait que cette équipe expérimentée et unie serait capable de reprendre le flambeau pour conforter les atouts qui font de cette cité une ville où comme il disait « il fait bon vivre »

Je vous remercie de votre attention. »

Madame COPIN Marie-Suzanne donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

2°) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal de Beuvrages compte 29 conseillers, en conséquence le nombre d'adjoints peut être fixé au maximum à 8.

Madame le Maire propose au Conseil municipal, pour la durée du mandat, la création de 7 postes d'adjoints, elle précise qu'elle envisage ultérieurement de désigner des Conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

DECIDE, à 23 voix pour et 6 abstentions, la création pour la durée du mandat de 7 postes d'adjoint.

Madame COPIN Marie-Suzanne donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

3°) ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder dans les mêmes formes que celles usitées pour l'élection du Maire à l'élection des sept adjoints.

Elle rappelle que le Code général des collectivités territoriales dispose que : « Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection au maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints. »

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

Après appel à candidatures, seul Monsieur Ali BEN YAHIA remet une liste de sept conseillers candidats à l'élection des adjoints.

Sont nommés assesseurs pour l'élection des adjoints :

- Mme COLLET Rébecca
- Mme MADAOUI Nadia

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	29
Suffrages blancs et nul :	06
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu : Liste « Ali BEN YAHIA » : 23 voix

La liste « Ali BEN YAHIA » ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés adjoints au maire :

1^{er} adjoint : Ali BEN YAHIA
2^{ème} adjoint : Christine LECOMPTE
3^{ème} adjoint : Raymond CAUDRON
4^{ème} adjoint : Nadine ANZALONE
5^{ème} adjoint : Dominique MARY
6^{ème} adjoint : Marie-Hélène DEMOLDER
7^{ème} adjoint : José FOSSE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Le doyen d'âge

La secrétaire de séance

Marie-Suzanne COPIN

Raymond CAUDRON

Nadine ANZALONE